

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le centre de La Bergue accueille les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires.

LES HORAIRES

Durant les séjours, les enfants peuvent soit être déposés et récupérés directement à l'accueil du centre soit bénéficier du ramassage en car proposé sur l'agglomération d'Annemasse.

Selon l'option d'inscription choisie, les horaires pour déposer et récupérer votre enfant les **mercredis** sont les suivants :

• En **journée complète** :

* arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 17h00 et 18h30

Ou * arrivée et retour en car à l'un des arrêts proposés dans le tableau ci-après

• En **demi-journée matin**

* arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

Ou * arrivée en car (voir les arrêts proposés dans le tableau ci-après) et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

• En **demi-journée après-midi**

* arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et départ depuis le centre entre 17h00 et 18h30

Ou * arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et retour à l'un des arrêts proposés dans le tableau ci-après

• Pour les enfants **scolarisés** sur Etrembières, Juvigny ou Lucinges :

* arrivée avec la navette (les enfants sont récupérés à l'école par un animateur du centre) et départ soit depuis le centre entre 17h00 et 18h30 soit en car à l'un des arrêts proposés dans le tableau ci-après

Le centre ne proposera pas de repas pour les enfants non scolarisés et inscrits les mercredis en demi-journée.

Lors des **vacances scolaires**, l'inscription se fait uniquement à la semaine et en journée complète. Les horaires d'arrivée et de départ pendant les vacances sont les suivants :

* arrivée directement au centre entre 7h00 et 9h30 et départ depuis le centre entre 17h et 19h00

Ou * arrivée et retour en car à l'un des arrêts proposés dans le tableau ci-après.

ARRETS DE CAR	Matin	Soir
ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J. ROUSSEAU au Pas de l'Echelle	7h50	18h30
GAILLARD - Devant l'église - Rue de la Libération	8h00	18h20
AMBILLY PAIX - Devant l'école maternelle - Rue de la Paix	8h10	18h10
CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. SERVET - Rue Alfred Bastin	8h20	18h00
HUTINS - Ecole des Hutins - Rue de l'Annexion	8h30	17h50
VETRAZ MONTHOUX - Parking à côté de la mairie - Rue des Ecoles	8h40	17h40
LIVRON - Pharmacie de Livron - Rue JB Charcot à Annemasse	8h50	17h30
SOUS CASSAN - Ecole Jean Mermoz - Parking MJC à Romagny	9h00	17h20
VILLE LA GRAND - Au dessus du collège P. Langevin - Rue Pottière	9h10	17h10
SAINT CERGUES - Parking du groupe scolaire - Rue des Ecoles	8h05	18h00
MACHILLY - Arrêt de car à coté de la Gare (route des Voirons)	8h15	17h50
JUVIGNY - Place devant l'Eglise	8h30	17h40
LUCINGES - Place des Anciennes Granges	8h45	17h25
BONNE - Devant la Poste	8h55	17h10
CRANVES SALES - Devant le collège Nouveau!	9h05	16h55

L'arrêt de car choisi doit impérativement être le même matin et soir tout au long du mois pour les mercredis (hors inscriptions en demi-journée) et tout au long de la semaine pour les vacances scolaires.

IMPORTANT !

Parce qu'assurer la sécurité de vos enfants est la principale mission du centre, l'équipe a tenu à réinsister sur certains points du règlement intérieur, notamment en ce qui concerne les arrivées et les départs des enfants.

En effet, l'arrivée, la prise en charge et le départ de votre enfant sont des moments cruciaux pour l'organisation d'une journée, aussi bien en termes de réglementation que de logistique. Pour ces raisons, nous vous demandons de bien respecter les points ci-dessous qui garantissent le bon fonctionnement du service proposé (tous ces points figurent également dans le règlement intérieur du centre disponible à l'accueil du centre et sur www.labergue.fr).

Accueil directement au centre :

Les horaires d'accueil directement au centre sont les suivants :

- **Arrivée le mercredi matin** : entre **7h30 et 9h30** (sauf inscription en demi-journée après-midi)
- **Départ le mercredi soir** : entre **17h00 et 18h30** (sauf inscription en demi-journée matin)
- **Arrivée le matin pendant les vacances** : entre 7h00 et 9h30
- **Départ le soir pendant les vacances** : entre 17h00 et 19h00

En dehors de ces horaires, les portes du centre seront fermées à clef.

Transport en car :

Si vous choisissez d'inscrire votre enfant à un arrêt de car, veuillez vous référer au tableau ci-dessus pour prendre connaissance des lieux et horaires de passage du car. **Il est impératif que l'arrêt choisi soit le même matin et soir, tout au long du mois pour les mercredis (hors inscriptions en demi-journée) et tout au long de la semaine pendant les vacances.**

ATTENTION : Suite à de nombreux abus, des **sanctions** seront appliquées en cas de **non respect des horaires**. Tout retard pour déposer ou récupérer votre enfant (au centre ou au car) engendrera un **avertissement écrit** (sauf en cas de rendez-vous médical et sur présentation d'un justificatif). Le 3ème avertissement fera l'objet d'une **exclusion temporaire** de l'enfant. Les **départs anticipés** ne seront acceptés que de manière **exceptionnelle** (maximum 2 fois par année civile et sur des périodes différentes, sauf pour rdv médical) et sur **demande écrite** adressée au directeur.

Les enfants inscrits à un arrêt de car ne pourront ni être déposés ni récupéré directement au centre (sauf en cas de rendez-vous médical et sur présentation d'un justificatif). **Le centre se réserve le droit de refuser d'accueillir un enfant inscrit au car mais qui arriverait directement au centre** et cela, sans donner lieu à un remboursement (ou avoir).

AVOIRS ET REMBOURSEMENTS

Les annulations de séjours donneront droit à un **avoir** à condition de prévenir le centre par courrier ou email **au moins 30 jours** avant le début de la période concernée pour les vacances d'été et **au moins 15 jours** avant pour les autres séjours (mercredis et petites vacances scolaires).

Si ces délais sont respectés, l'avoir sera basé sur le montant du séjour **moins** les frais de dossier.

En cas de non respect de ces délais, le centre ne pourra accepter aucune demande d'avoir. Les avoirs sont valables un an.

Les annulations pour les mercredis se font uniquement pour un mois complet.

Les familles pourront demander à bénéficier d'un remboursement **uniquement** dans les cas suivants :

- Impossibilité pour l'enfant de participer aux activités du centre de loisirs pour **raisons médicales** concernant l'enfant
→ **fournir un certificat médical**
- Impossibilité pour l'enfant de participer aux activités du centre de loisirs pour **raisons professionnelles** suite à la mutation et au changement de domicile hors agglo du responsable légal
→ **fournir un justificatif de l'employeur**
- Impossibilité pour l'enfant de participer aux activités du centre de loisirs pour des raisons liées à des **changements importants** survenus dans la situation de la famille (décès, déménagement hors agglo...)
→ **fournir un justificatif officiel**

Dans ces 3 cas, le remboursement sera basé :

- sur le montant du séjour moins les frais de dossier et moins **2 jours de carence** pour les vacances scolaires.
- sur le montant du séjour moins les frais de dossier pour les mercredis.

Les demandes d'avoir et les demandes de remboursement feront **impérativement** l'objet d'une **demande écrite** adressée au directeur du centre, compétent pour statuer sur la base du présent règlement.

Le directeur a néanmoins la possibilité de saisir la Commission de Suivi Technique (FOL 74 et Annemasse Agglo) afin de lui demander un avis et, le cas échéant, un arbitrage sur une situation.

Tout séjour écourté, toute prestation abandonnée volontairement par un participant ainsi que tout renvoi pour raisons disciplinaires ne donnent lieu à aucun avoir ni remboursement de frais.